

REGLEMENT INTERIEUR

SÉJOURS NATURE POUR TOUS

- COMPORTEMENT

Le participant doit avoir un comportement respectueux tant envers ses camarades de séjours qu'envers l'équipe pédagogique du séjour. Les écarts de comportements graves seront immédiatement indiqués aux responsables légaux du participant. Les sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion définitive du séjour sans remboursement à la famille ou à l'organisme de tutelle.

- RESPECT DES CONSIGNES

Des consignes seront données avant chaque activité proposée, elles devront être respectées scrupuleusement pour des raisons de sécurité et d'organisation. Les activités proposées sont la plupart du temps des activités de plein air et ou sportives, sur des chemins, en forêt...en cas de non respect des consignes données par les animateurs, il peut y avoir un risque de blessure (chute, entorse...) ou d'égarement en nature.

- DEGRADATION

Le participant doit respecter le matériel et les lieux mis à sa disposition (tentes, auvents, matériels pédagogiques, etc...). Pour donner un exemple, **la toile de notre auvent coûte 2500 euros...** Toute dégradation volontaire pourra être facturée à la famille ou à l'organisme de tutelle.

- PROPRETÉ

Le participant doit respecter la propreté du bâtiment ou du camping ainsi que le travail des personnes chargées de la propreté des lieux.

- TABAC, ALCOOL, DROGUE

Le tabac au même titre que l'alcool et la drogue sont strictement interdits sur le séjour. Le non-respect de cette règle peut être un motif d'exclusion.

- OBJETS DE VALEUR

Aucun objet de valeur n'est essentiel dans le déroulement du séjour (bijou, mp3, jeux électronique, etc.). En cas de perte ou de vol, ni l'association, ni l'équipe pédagogique ne pourra être tenu pour responsable.

- VETEMENTS

Les parents devront prévoir les affaires pour la durée du séjour. Chaque vêtement doit être marqué au nom et prénom de l'enfant. La fiche de trousseau complétée par la famille sera insérée dans la valise de l'enfant. L'inventaire sera fait avant le retour de l'enfant dans sa famille par un animateur.

- ARGENT DE POCHE

Il est proposé au parent de confier l'argent de poche de l'enfant à l'équipe pédagogique dans une enveloppe avec le nom du jeune ainsi que la somme contenue. Dans le cas où l'enfant garde lui-même son argent de poche et en cas de perte ou de vol, ni l'association, ni l'équipe pédagogique ne pourra être tenu pour responsable.

- TÉLÉPHONE

Un service de répondeur est proposé aux familles afin qu'elles puissent prendre des nouvelles de leurs enfants régulièrement sans déranger le fonctionnement du Centre. Pour cela un numéro et un code seront fournis aux parents avant le séjour.

- COURRIER

Les enfants pourront s'ils le souhaitent écrire à leurs proches. Les parents ont également la possibilité d'écrire à leurs enfants. Pour faciliter cette activité, il est recommandé aux parents de fournir à leurs enfants avant le départ en séjour des enveloppes timbrées au nom et adresse des destinataires.

- VISITES

La visite sur le lieu du séjour et pendant le séjour par les parents ou les proches est interdit sauf en cas d'urgence et sur autorisation du directeur du séjour.

- FRAIS MÉDICAUX

En cas de souci de santé de l'enfant pendant le séjour l'association pourra être amenée à avancer financièrement des frais médicaux (consultation d'un médecin, pharmacie...). Ces frais seront facturés pour remboursement à la famille après le séjour.

NOM de l'enfant :

Signature du responsable légal de l'enfant

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »